



Conseil de formation 20 juin 2019

Point de vue du Se-Unsa

La question de la formation des personnels est actuellement au cœur de nombreux débats. En effet un projet de décret présenté au CTM le 12 juin instaure 5 journées de formation pour les enseignants sur les vacances, sans d'ailleurs préciser à quel moment précis elles pourraient avoir lieu. Le texte ne prévoit pas non plus de délai pour prévenir les enseignants, ceux ci étant censés être à la disposition de l'administration.

Le volume de formation continue des enseignants français est nettement en dessous de celui des autres pays développés. Les enseignants français sont fortement demandeurs de formation, comme le montre l'enquête Talis de l'OCDE. Le succès des formations proposées en Rep+ à la demande des enseignants en atteste. Mais pas dans n'importe quelles conditions !

Le SE-Unsa soutient le principe d'une formation continue obligatoire sur temps de service (hors des congés), dans cette logique de développement professionnel. Pour le SE-Unsa, la dynamique individuelle des enseignants, CPE et psychologues doit être soutenue et accompagnée par l'employeur. Cela peut prendre de multiples formes.

Les collègues sont demandeurs d'un parcours de formation au plus proche de leurs besoins **professionnels**, de la **réalité** de leur quotidien dans leur **classe**. Lors des assises de la formation des 14 et 15 mars 2019, tous les constats des différents rapports furent partagés, y compris par le ministre : **70% des collègues estiment que la formation continue est insuffisante, inefficace, inadaptée.**

Pour le SE-Unsa, il faut dépasser la logique de formation continue pour aller vers la **logique de développement professionnel**. Cela sous-entend que les personnels sont acteurs de leur projet de formation et que celui-ci s'inscrit dans un temps plus long. On doit ainsi passer de l'action de formation ponctuelle et thématique le plus souvent imposée par l'institution, au parcours de formation construit avec le professionnel lui-même.

Pour la prise en charge, **lorsque ces formations sont effectuées dans le cadre de l'institution, elles doivent être prises en charge par l'employeur et se passer sur le temps de service**. Lorsque les formations suivies sont de leur initiative, les personnels doivent être soutenus dans leur projet. Ils doivent pouvoir bénéficier d'autorisation de s'absenter quand ça leur est nécessaire et d'aides financières.

La nouvelle circulaire de rentrée vient de paraître : dans sa conclusion notre ministre souligne que « **l'école primaire reste plus que jamais la première priorité du ministère chargé de l'éducation nationale. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour permettre à chaque élève de bien commencer son parcours scolaire. Cela passe par une formation réussie des professeurs et le bien-être au travail de l'ensemble des acteurs, notamment grâce à l'esprit d'équipe, d'initiative et de responsabilité ...** »

Nous sommes d'accord à 100% sur la conclusion du ministre Blanquer mais nous n'en partageons pas la mise en œuvre, puisque les formations institutionnelles sont fléchées encore une fois essentiellement sur la lecture et les maths, puis les jeunes enseignants en maternelle. **Quels moyens sont donnés à la formation dite « ouverte » ? Quelle place à la construction ou co-construction d'un parcours de formation adapté aux besoins individuels des personnels ?**

Nos collègues, lorsque nous les rencontrons sur le terrain, expriment fortement des besoins de formation sur :

- la prise en charge des élèves à besoins particuliers notamment les aménagements pédagogiques à mettre en place, leur accompagnement dans une classe ordinaire en tenant compte des préconisations des spécialistes qui les suivent.
- la gestion des élèves au sein d'une école inclusive.
- la prise en charge des comportements hautement perturbateurs et leur gestion dans un groupe classe.
- la mise en place de formation PSC1.
- l'avancée des chercheurs sur les neurosciences

- la pédagogie et la didactique
- une formation dans les **domaines artistiques, musicaux, culturels**, souvent grands oubliés des plans de formation, nous rappelons que les professeurs des écoles enseignent en polyvalence de disciplines. Le ministre souligne d'ailleurs l'importance des arts.

La mobilisation des **dispositifs des Comptes Personnels de Formation et Congé de formation** est par ailleurs trop peu possible pour compléter efficacement la formation continue organisée par l'institution.

Enfin la circulaire de rentrée sur l'école inclusive, publiée le 6 juin dernier dont l'objectif est l'amélioration de la prise en compte des besoins des élèves, mentionne dans un paragraphe intitulé « **reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible** » que les académies et les départements devront inscrire dans leurs plans de formation pour les deux degrés :

- une formation d'un volume horaire minimum de 3 heures sur les positionnements respectifs des AESH et des enseignants en situation de classe au service de la réussite des élèves, en premier comme en second degré. (formations conçues pour les AESH, pour les enseignants, ou pour les deux ensemble, en fonction des besoins locaux)
- une formation d'un volume horaire de 6 heures pour acquérir les connaissances de base afin de prévoir les aménagements pédagogiques les mieux adaptés aux besoins spécifiques de chaque élève. Ces formations seront structurées en modules afin de permettre des renforcements et des parcours pour les personnels enseignants sur plusieurs années.

Au cours des journées de pré-rentrée, les enseignants bénéficieront d'une information sur les modules de formation proposés dans l'académie.

Comment cela se mettra-t-il en œuvre au sein de notre département ? Avec quels moyens ?

La publication très tardive de cette circulaire fait naître le doute sur la concrétisation à la rentrée d'un certain nombre de mesures.

Les personnels d'enseignement et d'éducation qui expriment des besoins forts d'information et de formation devront donc se contenter d'une plateforme numérique, d'une information le jour de la prérentrée et de courts modules de formation (3 ou 6 heures). Mieux que rien, certes mais à inscrire de toute urgence dans les plans de formation locaux et sans moyens supplémentaires. On

demande donc à voir à la rentrée...Les personnels risquent d'avoir du mal à y trouver leur compte.